

Août 2023

# L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ SG 29 HAUSSMANN

---

C'EST VOUS  
L'AVENIR



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
Private Banking

# POINTS CLES

---

**20** Fonds labélisés ISR\*  
*\*Investissement Socialement Responsable*

---



Représentant **4**  
Milliards d'euros d'actifs sous  
gestion à fin 2022

---

**1<sup>e</sup>** Gestion sous mandat labélisée ISR  
en France

---



Un dialogue  
actionnarial avec **+42** Entreprises

---

**26** Milliards d'euros d'actifs sous gestion intégrant  
à minima une approche d'exclusion normative et  
sectorielle

---

# TABLE DES MATIERES

- 1. PREAMBULE .....4**
- 2. NOTRE PHILOSOPHIE ISR.....5**
  - 1) LA TRANSITION AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE D’INVESTISSEMENT ...5
  - 2) NOTRE STRATEGIE CLIMAT .....6
  - 3) NOTRE STRATEGIE BIODIVERSITE .....7
- 3. ADHESIONS RELATIVES A LA FINANCE DURABLE ..... 8**
- 4. DECLINAISON DE LA POLITIQUE ISR .....9**
  - 1) UN PROCESSUS D’INVESTISSEMENT ROBUSTE ET TRANSPARENT .....9
  - 2) PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE .....9
  - 3) INTEGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)..... 11
  - 4) POLITIQUE D’ENGAGEMENT ET DE VOTE ..... 14
    - A. Dialogue bilatéral ..... 14
    - B. Coalitions d’investisseurs et initiatives de place ..... 14
  - 5) RESSOURCES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG .... 15
- 5. PERIMETRE DES FONDS ET MANDATS INTEGRANT LES CRITERES ESG ..... 16**
- 6. AVERTISSEMENTS ..... 17**

## 1. PRÉAMBULE

Ce document présente la démarche d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de SG 29 Haussmann dans son processus d'investissement.

Pour approfondir les différents sujets abordés, nous vous invitons à consulter les documents suivants :

- [Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat](#)
- [Code de transparence](#)
- [Définition de l'investissement durable](#)
- [Politique de gestion des risques en matière de durabilité](#)
- [Déclaration relative aux principales incidences négatives](#)
- [Politique d'exclusion](#)
- [Politique d'engagement et de vote](#)
- [Rapport de Vote et d'Engagement de 2022](#)

### Dispositif de gestion durable de SG 29 Haussmann :



#### Données extra-financières



## 2. NOTRE PHILOSOPHIE ISR

### 1) LA TRANSITION AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, nous avons l'ambition de **donner du sens aux investissements de nos clients**, en choisissant les entreprises qui mettent le développement durable au cœur de leur stratégie. Nous intégrons la soutenabilité comme conviction fondamentale, car **une entreprise ne peut créer de la valeur sur le long terme que si elle est partagée par l'ensemble des acteurs**. Nous privilégions ainsi une **démarche d'engagement** visant à accompagner les entreprises dans cette démarche.

Nous avons identifié deux enjeux majeurs que nous mettons au cœur de notre stratégie : la **Transition Economique** et la **Transition Juste**. Et ainsi jouer un rôle actif vers une économie décarbonée et plus résiliente.

#### Transition Economique

- **Transition Energétique**
- **Industrie Durable**
- **Conservation de la Biodiversité**
- **Transformation numérique**

#### Transition Juste

- **Dialogue social et sociétal**
- **Accès à une éducation de qualité**
- **Égalité entre les sexes**
- **Conditions de vie et de travail décentes**

Notre démarche en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR) vise à conjuguer performance financière et prise en compte de l'analyse extra-financière<sup>1</sup>. Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées (actions, obligations d'entreprise, produits structurés et Organismes de Placements financiers (OPC)), elle prend en compte à la fois des exclusions sectorielles et normatives, ainsi qu'un processus d'intégration des critères ESG (au travers de deux approches complémentaires « best in class<sup>2</sup>/best effort<sup>3</sup> »).

**Prise en compte des risques et des opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises**

**Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des entreprises**

**Engagement et dialogue avec les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables**

<sup>1</sup> Analyse qui intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

<sup>2</sup> Type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.

<sup>3</sup> Type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps.

## 2) NOTRE STRATEGIE CLIMAT

D'après le dernier rapport du GIEC<sup>4</sup> : « malgré la tendance, les flux financiers vers l'atténuation du changement climatique ne sont pas suffisants pour atteindre l'objectif fixé. Entre 2020 et 2030, les investissements annuels qui permettront d'atteindre le scénario de l'Accord de Paris limitant le réchauffement à 2°C ou 1,5°C devront être trois à six fois supérieurs aux niveaux actuels. Il existe suffisamment de capitaux et de liquidités dans le monde pour combler les déficits d'investissement, mais subsistent des obstacles à la réorientation des capitaux vers l'action climatique.»

Nous nous inscrivons dans l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et confirmons notre volonté d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de décarbonation en intégrant les enjeux liés à une transition juste.



Notre plan d'action :

- **Intégrer et systématiser, dans notre gestion, la prise en compte des données de bilan carbone des entreprises**, en identifiant le niveau de transparence et la trajectoire climat,
- Renforcer nos **revenus à impact durable** via la création de nouveaux produits alignés aux objectifs climat,
- **Engager avec les entreprises** notamment celles qui ne communiquent pas ou partiellement un bilan carbone, au travers des coalitions et du dialogue actionnarial continu,
- En **2025**, désinvestir des sociétés qui ont été identifiées comme ne répondant pas aux critères de transparence<sup>5</sup>,
- En **2030**, désinvestir des sociétés qui n'ont pas une stratégie climat définie et qui ne sont pas dans une trajectoire de transition vers la neutralité carbone.

<sup>4</sup> Groupe Inter-gouvernemental des Experts Climatiques ([lien](#))

<sup>5</sup> Plus de détails sur les critères de transparence : [Rapport Loi Energie Climat - Stratégie Climat](#)

### 3) NOTRE STRATEGIE BIODIVERSITE

La Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique (CDB) définit la biodiversité comme :

“ **La variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes dont ils font partie ; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.** ”

**La conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes sont des aspects primordiaux du développement durable.** Le respect et la préservation de la biodiversité ont été reconnus comme priorité internationale par la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention de l'UNESCO<sup>6</sup> sur la protection et la promotion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

La biodiversité, au même titre que le climat, nécessite toute notre attention. Selon l'IPBES<sup>7</sup>, 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés. Les taux d'extinction d'espèces sont 10 à 100 fois supérieurs à ce dernier million d'années : 1 million d'espèces sont actuellement menacées d'extinction.

Sir Robert Watson, Président de l'IPBES, souligne que la Biodiversité est le fondement de la société. Nous sommes à la fois dépendants et avons un impact sur la biodiversité. Nous dépendons de la nature pour l'alimentation, l'eau potable et l'énergie. Il rappelle l'urgence à agir pour arrêter l'exploitation non durable de la nature. Limiter le réchauffement climatique et protéger la biodiversité sont des objectifs complémentaires. Comme constaté par la communauté scientifique : les sols, les forêts et les océans sont des « puits » qui séquestrent le carbone naturellement. Nous ne pourrons pas atteindre l'objectif de neutralité carbone si la restauration et protection de la nature n'est pas priorisée.

**Ayant conscience que le respect et la préservation de la biodiversité sont une priorité internationale et que le secteur financier a un rôle crucial à jouer, SG 29 Haussmann a défini un plan d'action sur la stratégie biodiversité :**

- Intégration des facteurs de risques et des opportunités liés à la biodiversité dans l'analyse ESG,
- Mesurer et communiquer l'empreinte biodiversité, en 2023 pour nos fonds ISR et 2025 pour l'ensemble de nos gestions,
- Collaborer et partager avec nos partenaires pour définir des engagements communs,
- Engager avec les entreprises notamment celles qui appartiennent à des secteurs ayant des forts impacts négatifs dans la biodiversité,
- Affiner notre politique d'exclusions.

<sup>6</sup> Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation)

<sup>7</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

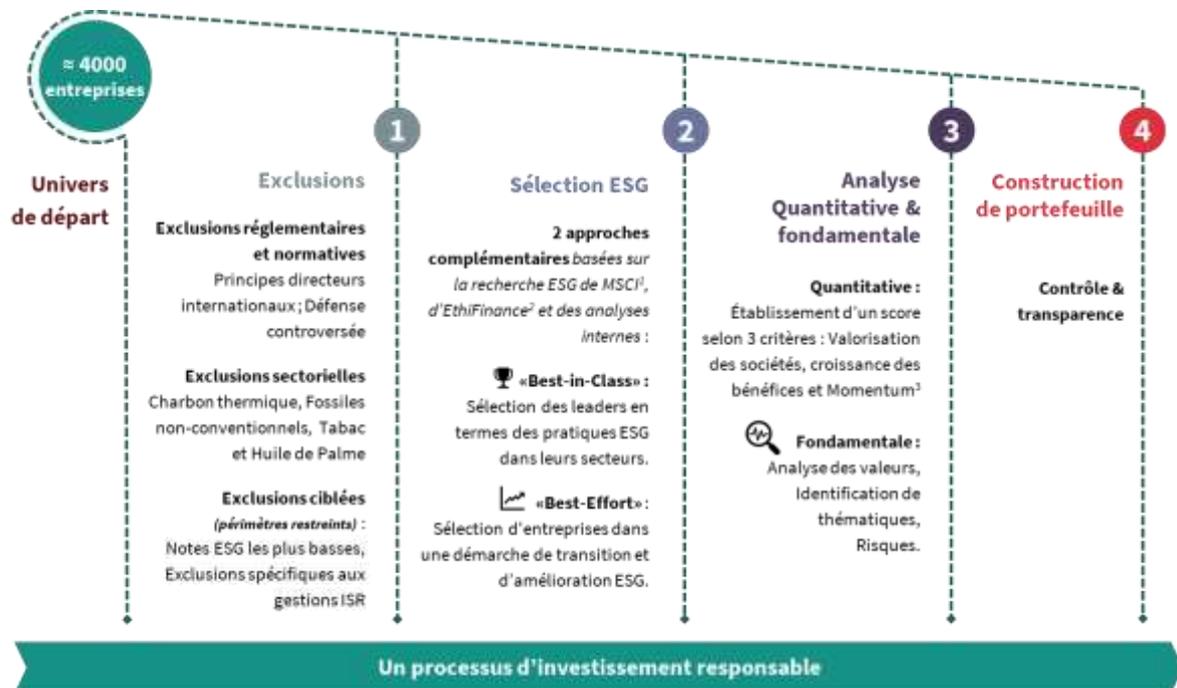
### 3. ADHESIONS RELATIVES A LA FINANCE DURABLE

En tant que société de gestion engagée, nous sommes partie prenante de plusieurs initiatives françaises, européennes et internationales, visant à plus de transparence et d'amélioration des pratiques en matière de finance durable.

	<p>Membre de <a href="#">l'Association Française de la Gestion financière</a>, nous nous engageons, en adhérant au Code de Transparence sur nos fonds ISR ouverts au public, à apporter la plus grande transparence compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel de l'Etat où nous opérons.</p>
	<p>Nous sommes partie prenante de l'initiative <a href="#">Principles For Responsible Investment</a> – Organisation des Nations Unies (2008). Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs.</p>
	<p>Le <a href="#">label ISR</a> a été lancé par le ministère de l'Économie et des Finances français en août 2016. Il vise à offrir une meilleure visibilité et transparence aux épargnants sur les produits ISR.</p>
	<p>Fondé en 2000, le <a href="#">CDP</a> (anciennement Carbon Disclosure Project) est un organisme international à but non lucratif, qui offre un système mondial d'information concernant les impacts environnementaux des investisseurs, entreprises, villes, Etats et régions.</p>
	<p>L'initiative <a href="#">FAIRR</a> est un réseau d'investisseurs collaboratifs qui sensibilise aux risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à la production animale intensive.</p>
	<p>L'initiative <a href="#">Institut de la Finance Durable</a> (anciennement Finance for Tomorrow) a été créée en juin 2017 en devenant une branche de Paris Europlace, afin de faire valoir la finance verte et durable comme un élément moteur du développement de la Place de Paris.</p>
	<p>L'initiative <a href="#">Net Zero Asset Managers</a> est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius. NZAM compte 301 signataires au 31 décembre 2022 pour 59 milliards d'actifs sous gestion.</p>
	<p><a href="#">Finance for Biodiversity</a> est une charte engageante créée par 26 acteurs financiers en 2020 pour appeler les dirigeants mondiaux à s'engager à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités financières et de leurs investissements. La charte compte, au 31 décembre 2022, 126 signataires pour 18,8 milliards d'actifs sous gestion.</p>

## 4. DÉCLINAISON DE LA POLITIQUE ISR

### 1) UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ROBUSTE ET TRANSPARENT



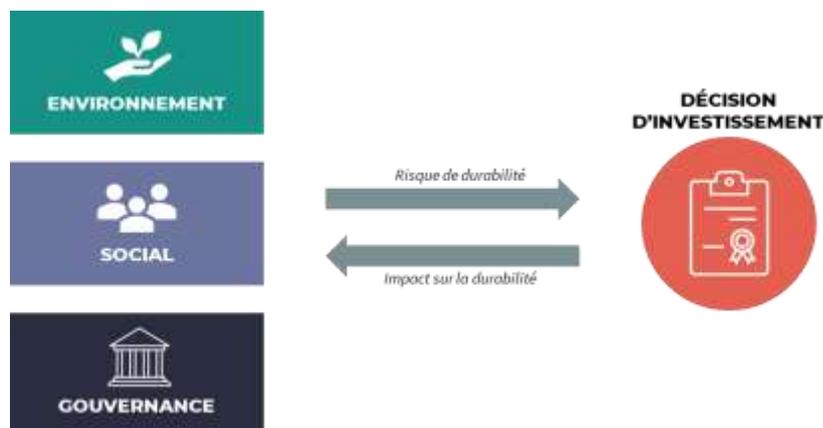
<sup>1;2</sup>MSCI et EthiFinance sont les fournisseurs de données extra-financières choisis par SG 29 Haussmann

<sup>3</sup>Momentum : Indicateur mettant en évidence la vélocité de la tendance d'un titre, tant à la hausse qu'à la baisse, sur une période donnée

### 2) PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE

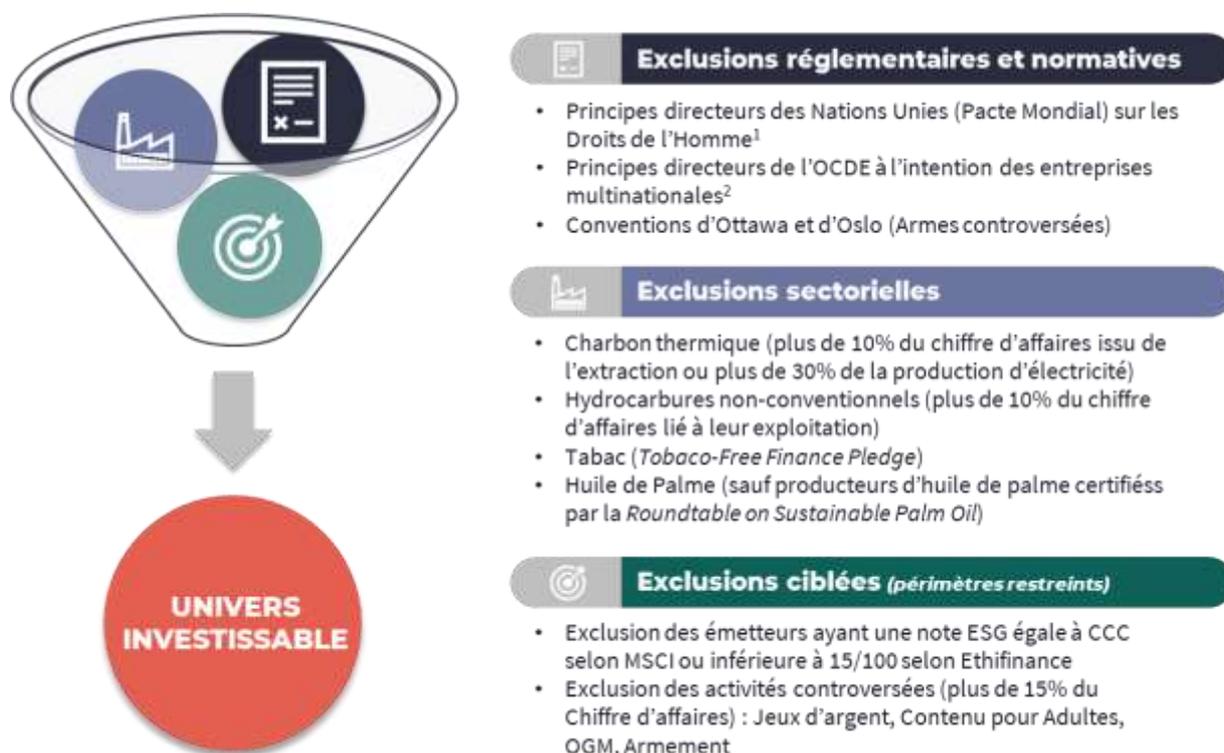
Par risque en matière de durabilité on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Ces risques de durabilité peuvent avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement. Inversement, une décision d'investissement peut avoir un impact négatif sur l'environnement, c'est « **la double matérialité** ».



La gestion des risques (financiers) en matière de durabilité est décrite dans notre document « [Politique de gestion des risques en matière de durabilité](#) » et la gestion des incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité est détaillée dans notre document « [Déclaration relative aux principales incidences négatives](#) ».

Liste d'exclusions<sup>8</sup> :



<sup>1</sup>Voir les 10 principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies détaillés [ici](#)

<sup>2</sup>Voir les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales [ici](#)

SG 29 Haussmann effectue des contrôles de risques en accord avec les directives d'investissements ESG. Le processus consiste à vérifier que chaque portefeuille intégrant des critères ESG respecte :

- Les exclusions systématiques et sectorielles mentionnées ci-dessus
- Une exposition supérieure à 90% de l'actif net ayant une notation ESG
- Une exclusion de 20% de l'univers d'investissement
- Une notation ESG globale supérieure à celle de son univers (applicable pour les fonds d'investissement dont l'approche ESG est l'amélioration de note)
- Un pourcentage d'investissement durable supérieur au seuil minimum fixé
- Un pourcentage taxonomie<sup>9</sup> supérieur au seuil minimum fixé

Si ces contrôles génèrent une anomalie, une escalade auprès de la conformité de SG 29 Haussmann et une notification aux équipes de gestion sont prévues afin de prendre les mesures nécessaires au respect des critères ESG.

<sup>8</sup> Veuillez-vous référer à la [Politique d'Exclusion](#) de SG 29 Haussmann pour plus de détails.

<sup>9</sup> Voir définition en page 12 du présent document.

### 3) INTEGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

#### IDENTIFIER LES ACTEURS DE LA TRANSITION DE DEMAIN

Nous partons du cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la Taxonomie Européenne. Les 17 ODD des Nations Unies ont été convenus par 193 pays en 2015 avec une date cible de livraison de 2030. Les ODD visent à favoriser la collaboration au sein et entre les acteurs internationaux privés et publics pour relever les défis mondiaux critiques tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la paix et la justice.

**Le cadre d'alignement des ODD repose** sur le principe que les entreprises peuvent contribuer aux objectifs de diverses manières et dans plusieurs domaines d'impact. Toute entreprise donnée peut contribuer fortement à la réalisation de l'un des 17 ODD, mais contribuer négativement à un autre ODD **en fonction des activités commerciales, des produits, des pratiques opérationnelles et des controverses**. Il peut également n'avoir aucun impact positif ou négatif significatif pour certains ODD, montrant une contribution « neutre » vers un objectif donné.

#### Définition des ODDs selon les Nations Unies

##### Thématique environnementale :

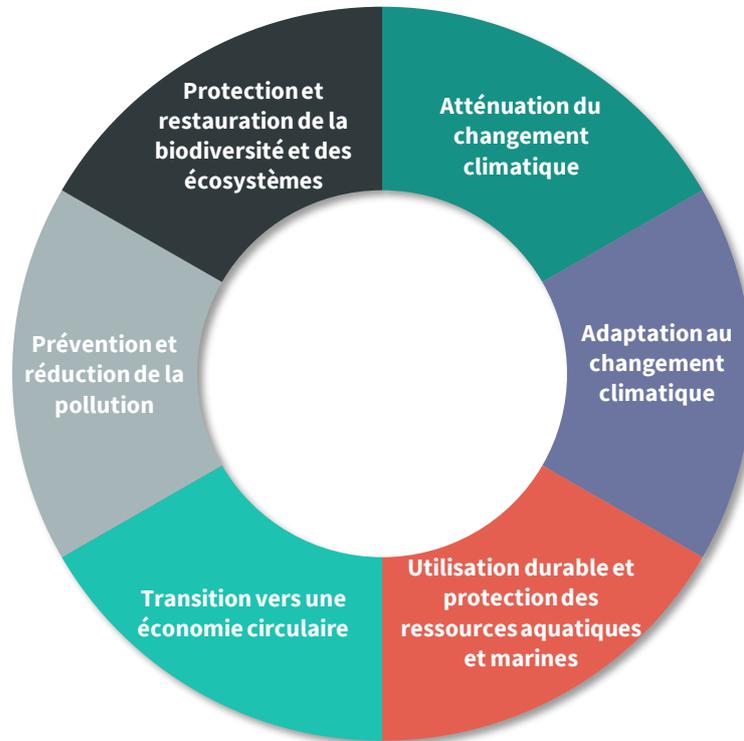


##### Thématique sociale :



## Définition de la Taxonomie Européenne

Classification standardisée des activités économiques contribuant substantiellement à la réalisation d'objectifs environnementaux selon des critères scientifiques :



La taxonomie fait la distinction entre les activités qui sont déjà considérées comme **bas-carbone** et compatibles avec l'accord de Paris (exemple : les transports bas-carbone), celles qui contribuent à la **transition** vers une économie zéro émission nette en 2050 malgré des obstacles à la fois économiques et technologiques (exemple : la rénovation de bâtiments) et celles qui permettent le « **verdissement** » ou la réduction des émissions d'autres activités, telles que l'élaboration de technologies entraînant une réduction substantielle des émissions dans d'autres secteurs (exemple : usine de fabrication d'éoliennes).

Dans un premier temps, seules les activités qui permettent de lutter ou nous adapter contre le changement climatique sont couvertes. Plus précisément, sept secteurs d'activité sont actuellement couverts : Agriculture et foresterie ; Industrie ; Fourniture d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné ; Eau, égouts, déchets et assainissement ; Transport ; Bâtiment ; Technologies de l'information et de la communication.

Outre les aspects de contribution à au moins un des six objectifs environnementaux, ces activités se doivent également de ne pas significativement nuire aux autres objectifs environnementaux et respecter certaines normes sociales minimum.

## METHODOLOGIE DE NOTATION ESG

L'analyse des critères extra-financiers ESG s'appuie notamment sur un fournisseur de données extra-financières (MSCI). Pour chaque entreprise, la méthodologie développée vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois les enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise. L'entreprise reçoit une note par pilier puis une note globale sur une échelle de 7 catégories allant de AAA à CCC (CCC étant la plus mauvaise).

### Les critères ESG

Trois piliers permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.



#### **ENVIRONNEMENT**

Efficiences énergétique  
Changement climatique  
Prévention des risques environnementaux



#### **SOCIAL**

Sécurité des installations  
Santé et bien-être  
Impact socio-économique  
Droit des employés



#### **GOVERNANCE**

Diversité et égalité des chances  
Droits des actionnaires  
Transparence  
Structure de gestion

## METHODOLOGIE DES CONTROVERSES

Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise est confrontée à des allégations de comportement négatives à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires ou société au sens large).

La note de controverse est également une mesure d'avertissement des risques de réputation et d'exploitation auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'objectif de la recherche sur les controverses ESG est d'évaluer la gravité de l'impact négatif de chaque événement ou situation.

## 4) POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

Afin de répondre à nos engagements en matière d'ESG et soutenir notre ambition climat, nous avons mis en place une politique de vote et d'engagement actionnarial qui s'appuie sur deux axes majeurs : le dialogue actionnarial « bilatéral » et « les coalitions d'investisseurs et initiatives de place ».

### a. Dialogue bilatéral

Tout d'abord, nous engageons des dialogues bilatéraux auprès d'une sélection stratégique d'entreprises en fonction de leurs impacts, capacité de transformation et de leurs poids dans nos portefeuilles d'investissement. Ce dialogue s'articule comme suit :



### b. Coalitions d'investisseurs et initiatives de place

Nous prenons part à diverses actions de coalition avec d'autres investisseurs tels que l'écriture de lettres investisseurs et la participation aux groupes de travail et initiatives des institutions de la Place. En effet, en tant que société de gestion engagée, SG 29 Haussmann est partie prenante de plusieurs initiatives françaises, européennes et internationales, visant à plus de transparence et d'amélioration des pratiques en matière de finance durable (voir partie 3 ADHESIONS RELATIVES A LA FINANCE DURABLE pour plus de détails). La politique d'engagement et de vote de SG 29 Haussmann est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans la démarche ISR de la société de gestion.

SG 29 Haussmann publie annuellement [sur son site internet](#) sa politique d'engagement et de vote ainsi que les rapports de vote.

Pour plus d'informations, veuillez retrouver la [Politique de Vote et d'Engagement de SG 29 Haussmann](#) et le [Rapport de Vote et d'Engagement de 2022](#).

## 5) RESSOURCES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Afin d'accompagner le développement stratégique de SG 29 Haussmann en matière de gestion ISR, nous avons renforcé nos équipes au cours des deux dernières années, tant au niveau du dispositif de gestion que du côté de la recherche ESG, du risque et de la conformité :

- **Deux équipes dédiées au développement de la recherche et de la méthodologie ESG**
  - Une équipe de **Recherche ESG** composée de 3 collaborateurs, en charge de la méthodologie de sélection des émetteurs sur les critères ESG ;
  - 2 collaborateurs en charge **du vote et de l'engagement actionnarial** (dont 1 expert du groupe Société Général dédié aux sociétés de gestion) ;
- **Des équipes qui participent et contribuent aux processus de gestion ISR**
  - Dix **gérants** membres du **Comité de gestion ISR** de SG 29 Haussmann **dédié aux portefeuilles ISR** ;
  - 2 collaborateurs au sein du département des **Risques** et 1 collaborateur du département de **Conformité** qui sont notamment en charge des contrôles du bon respect de la politique ISR ;
  - 2 collaborateurs en charge de la **structuration des offres d'investissement durable**.
- **Deux comités spécifiques dédiés à orienter la politique ESG de SG 29 Haussmann**
  -  **Comité ESG** : Comité se réunissant 6 fois par an afin de revoir la politique de durabilité, la politique d'exclusion et les labellisations des produits.
  -  **Comité vote et engagement** : Comité se réunissant 2 fois par an afin de revoir la politique de vote et le plan d'action pour l'engagement.

Ces comités sont composés du Président de SG 29 Haussmann, de la Direction, de l'équipe de gestion, ainsi que les experts ESG, vote et engagement de la société de gestion.

## 5. PÉRIMÈTRE DES FONDS ET MANDATS INTÉGRANT LES CRITÈRES ESG

Nom	ISIN	Classes d'actifs	Label	SFDR <sup>10</sup>
29 HAUSSMANN SIGNATURE ISR (Mandat de gestion)	-	Diversifiés		8
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	FR0010902726	Diversifiés		8
29 HAUSSMANN EURO CREDIT	FR001400BQ78	Obligations		8
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	FR0007040373	Diversifiés		8
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	FR0011443225	Actions		8
29 HAUSSMANN SÉLECTION FRANCE	FR0011443233	Actions		8
29 HAUSSMANN SÉLECTION EUROPE	FR0011443001	Actions		8
29 HAUSSMANN SÉLECTION MONDE	FR0007050570	Actions		8
SG ECHIQUIER ACTIONS FRANCE DIVERSIFIÉ ISR	FR0013535549	Actions		8
SG ECHIQUIER ACTIONS EUROPE MID CAP ISR	FR0013535523	Actions		8
SG BLACKROCK ACTIONS EURO ISR	FR0050000688	Actions		8
SG BLACKROCK ACTIONS US ISR	FR0050000100	Actions		8
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR	FR0050000423	Obligations		8
SG BLACKROCK FLEXIBLE ISR	FR00140009Z9	Diversifiés		8
SG BLACKROCK ACTIONS EMERGENTS ISR	FR00140097C3	Actions		8
SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR	FR0013535481	Actions		8
SG DNCA ACTIONS EUROPE CLIMAT	FR0013535390	Actions		8
SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR	FR0050000431	Actions		9
SG MIROVA ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT DURABLE	FR0050000449	Actions		9
SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT	FR0000000085	Actions		9
SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES	FR0050000456	Obligations		9
SOLYS - EURO EVOLUTION	LU2010458359	Structurés	-	8
SOLYS - EUROPE EVOLUTION	LU2178924143	Structurés	-	8
SOLYS - GLOBAL EVOLUTION	LU2276673386	Structurés	-	8
SOLYS - QUADRANT EUROPE	LU2359287443	Structurés	-	8
FONDS DÉDIÉS	-	-	-	8

<sup>10</sup> Sustainable Finance Disclosure Regulation

## 6. AVERTISSEMENTS

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Haussmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Haussmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Haussmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Il est rappelé qu'avant toute souscription d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du produit envisagé, et notamment du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, disponible sur simple demande auprès de son conseiller. Le prospectus est également disponible sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann ou du conseiller. Nous vous invitons plus particulièrement à prendre connaissance des facteurs de risques spécifiques au produit. L'investisseur potentiel doit également s'assurer de la compatibilité du produit avec sa situation financière, ses objectifs d'investissement, ses connaissances et son expérience en matière d'instruments financiers, son degré d'acceptation du risque et sa capacité à en subir les pertes.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de SG 29 Haussmann

SG 29 Haussmann, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée aux différents clients du Groupe, les clients du réseau, ceux de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du Groupe Société Générale.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 06000029, S.A.S au capital de 2.000.000 €, ayant son siège à PARIS, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 450 777 008.

De plus amples détails sont disponibles sur le site de SG 29 Haussmann :

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/>

**C'EST VOUS  
L'AVENIR**



**SOCIETE GENERALE**  
Private Banking